

Plan Local l'Urbanisme intercommunal de l'Ernée

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1
portant sur la réduction de l'emplacement réservé n°11

Avis des Personnes
Publiques Associées

Dossier arrêté le XX XXX 2023
Dossier approuvé le XX XXX 2023



2023-14



COURRIER
arrivé le
25 AOUT 2023
COMMUNAUTE de COMMUNES
DE L'ERNEE



Centre National de la Propriété Forestière
Bretagne - Pays de la Loire

Communauté de Communes L'Ernée
Monsieur Le Président
69 rue de la Querminais
Parc d'activités de la Querminais
53500 ERNEE

A l'attention de Madame Julie FROGERAIS

Dossier suivi par Carole le Néna
carole.le-vena@cnpf.fr – Tél : 02 40 76 93 03

Objet : Modification simplifiée N°1 PLU de l'Ernée

Saint-Herblain, le 22 août 2023

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courriel en date du 21 août 2023 concernant le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de L'Ernée, que vous m'avez transmis pour avis.

Ce projet n'a aucune incidence sur des surfaces occupées par des propriétés forestières privées. Aussi, j'émetts un avis favorable à ce projet.

Je reste à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du CRPF Guy de COURVILLE
P/O le Directeur

Arnaud GUYON

Centre National de la Propriété Forestière | Bretagne - Pays de la Loire

36 avenue de la Bouvardière - 44800 Saint-Herblain
Tél : +33 (0)2 40 76 84 35
paysdeloire@cnpf.fr
<https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/>

101 A avenue Henri Fréville - 35200 Rennes
Tél : + 33 (0)2 99 30 00 30
bretagne@cnpf.fr



COURRIER
arrivé le
14 SEP. 2023
COMMUNAUTÉ de COMMUNES
DE L'ERNEE

Communauté de communes de L'Ernée
Monsieur le Président
69, rue de la Querminais
53500 Ernée

A l'attention de Madame Julie Frogerais

**Dossier suivi par
Lise PARROT**

Chargée de mission
Aménagement - urbanisme
02 43 67 37 16
06 35 31 92 27
Lise.parrot@pl.chambagri.fr

Laval, le 11 septembre 2023

Objet : Avis PPA modification simplifiée n°1
PLUi de l'Ernée

Monsieur le Président,

Vous nous avez consulté par courrier du 17 août 2023 concernant la modification simplifiée n°1 du PLUi de l'Ernée et nous vous en remercions. Cette modification a pour objet la réduction de l'emplacement réservé n°11 classé en zone Ue au Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal de l'Ernée (secteur urbanisé à vocation économique).

Cet emplacement réservé concerne la zone située au niveau de la Zone d'Activités de la Brimonière, zone d'activités du Sud sur la commune d'Ernée. L'emprise de cet emplacement réservé à supprimer correspond à une surface de 6 396 m².

A la lecture des éléments présentés pour cette modification simplifiée du PLUi de l'Ernée, la Chambre d'agriculture émet un avis favorable.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Stéphane GUIOULLIER
Président de la Chambre d'agriculture
De la Mayenne



**Chambre d'agriculture
Mayenne**

Parc Technopole - Rue A.-Einstein
Changé - BP 36135
53051 LAVAL Cedex 9
Tél. 02 43 57 37 00
accueil-laval@pl.chambagri.fr



LA MAYENNE
Le Département

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES

DIRECTION DE L'ACTION FONCIÈRE,
DE L'HABITAT ET DE L'OBSERVATION
TERRITORIALE

Service urbanisme et foncier

Dossier suivi par :
Christophe BRUNET
Chef du service urbanisme et foncier

V/réf. : 2023-86
N/réf. : CB/CB

COURRIER
arrivé le

18 SEP. 2023

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
DE L'ERNEE

LAVAL, le 15 septembre 2023

Monsieur Gilles LIGOT
Président
Communauté de communes de l'Ernée
PARC D ACTIVITES DE LA QUERMINAIS
BP 28
53500 ERNEE

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 17 août 2023, la Communauté de communes de l'Ernée a sollicité l'avis du Département sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme intercommunal de l'Ernée conformément à l'article L 153-40 du *Code de l'urbanisme*.

Cette procédure vise à réduire l'emplacement réservé n°11 inscrit au bénéfice du Conseil départemental et de la commune d'Ernée dans la perspective de l'aménagement de la RD 31 entre les communes de Chailland et Ernée.

Considérant qu'au niveau de la zone d'activités Sud de *La Brimonière*, sur la commune d'Ernée son maintien n'est plus nécessaire, j'émet un avis favorable à sa suppression sur les parcelles cadastrales BL 388, 404, 416, 426, 427, 429 et 430.

Je vous rappelle, en tant que de besoin, que l'emplacement réservé n°11 doit être maintenu sur le reste de son tracé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation :
La Directrice générale adjointe,

Sophie BONNIÈRE

Hôtel du Département
39 rue Mazagran
CS 21429
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 66 52 08
✉ foncierrouitier@lamayenne.fr

www.lamayenne.fr

Copie pour information à :

- M. Claude TARLEVÉ, Vice-président du Conseil départemental, Conseiller départemental du canton d'Ernée
- Mme Jacqueline ARCANGER, Conseillère départementale du canton d'Ernée, Maire d'Ernée
- M. Denis LEROUX, Chef du service aménagement et urbanisme, Direction départementale des territoires de la Mayenne